

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0039272

Optique **143553** Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **4916** Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : **MAKBoul Mostafa**

Date de naissance : **4/19/59**

Adresse : **104, Bd YACOUB EL Djarra**

MAARIF

Tél. : **06 61 41 7304** Total des frais engagés : **~ 5.100,- Dhs**

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : **ENTRE D'OPHTALMIQUE
Dr Mohamed GUESSOUS
دكتور محمد جعسوش
3, Rue Hafid Mérakeb - Résidence Ben Omar
MÉDIFI - CASABLANCA
Tel. : 022 20 44 77 / 022 20 16 81**

Date de consultation : **29 DEC 2020**

Nom et prénom du malade : **MAKBoul Mostafa** Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASA** Le : **4/1/23**

Signature de l'adhérent(e) : **[Signature]**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29 DEC 2011	G2	G5	300,00	Dr. GUESSOU Maladi et chirurgie Expert Assermentation pres de Casablanca 5 Rue Ibn Nafis Casablanca 2522 99 44 77 - Fax: 0522 36

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Hausmann PHARMACIE Pharmacie Universitaire Sainte-Justine 16, rue des Casseaux B D Outre-Mer 75670 Paris Cedex 14 Tél. 06 22 98 08 06 - Fax 06 22 98 08 07	29.12.22	199,10

ANALYSES - RADIographies

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

OPTIQUE 2002

OPTICIEN

75, Rue d'Auvergne
(Maârif) Casablanca
R.C. : 199.140
Patente. : 35709082
Tél : 0522 25 47 39

Ordonnance de Mr le Docteur

Le 21/07/13

FACTURE N° 000998

Mr. MAKBoul
NOSTAFA
GUESSOUS

N° Nomenclature correspondant à la prescription	Loin	O.D. = O.G. =
DF { O.D. = NU31 O.G. = UL433	Près	O.D. = O.G. =
FOURNITURES :		
Montures :		900.00
Verres : PROGRESSIF AR ORGANIQUE TRANSITION		1865.00 1865.00
Etuis :		46.30.00
	TOTAL =	
La présente Facture arrêtée à la somme de Rue d'Auvergne 75 Maârif - Tél. 05 22 25 47 39		2002 OPTIQUE RUE D'AUVERGNE MAÂRIF - R.C. 199.140 TÉL. 05 22 25 47 39

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون
Spécialiste en Ophtalmologie

Diplômé de la faculté de Médecine de Lyon (France).

Ancien attaché des Hôpitaux de Lyon (France).

Ancien attaché des Hôpitaux Militaires du Maroc.

Médecin Expert Assermenté Auprès des Tribunaux

Maladies et Microchirurgies des Yeux

Explorations oculaires - Lasers Argon et Yag

Lentilles de contact . Chirurgie de la Myopie au Laser

Casablanca le jeudi 29 décembre 2022

Mr MAKBOUL MOSTAFA.....Age : 63 ans

Mutuelle : MUPRAS

A. Prescription de Verres correcteurs et monture adaptée à l'écart pupillaire:

Progressifs - Traités Antireflet - Amincis - Blancs – Organiques

Vision de Loin :

* Oeil Droit : -2.50

* Oeil Gauche : -1.00 (175° -1.00)

Vision de Près :

* Oeil Droit : Add+2.75

* Oeil Gauche : Add+2.75

B. Instiller aux deux Yeux :

Indocollyre 0.1%

1 goutte 3 fois par jour pendant 15 jours

Oxyal collyre

1 goutte 3 à 5 fois par jour pendant 3 mois

Cornérégel

1 application le soir pendant 3 mois



58.00

68.00

76.10

199.10

RESIDENCE BENOMAR
RUE IBNOU NAFISS PORTE ' B '
CASABLANCA-MAARIF.

TEL : 0522-99-44-77 et FAX : 0522-98-15-81.

Patente : n° 35709720 - I.C.E : 001637889000073 - C.N.S.S : n° 2700674

*Dr. GUESSOUS Mohamed
Maladie et Chirurgie des Yeux
Expert Assermenté près des tribunaux
5 Rue Ibn Nafis Casablanca
Tel : 0522 99 44 77 - Fax: 0522 98 15 81*